



Informations et Photos du Voyage  
sur :

[www.collegelesmaillettes.fr](http://www.collegelesmaillettes.fr)



## Voyage au Ski Collège Les Maillettes



Du dimanche 24 au samedi 30 mars 2019

Madame, Monsieur,

Le collège les Maillettes et l'équipe pédagogique d'EPS organisent cette année un voyage au ski pour tous les élèves de 5<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> à La Toussuire (Savoie).

Dates : du dimanche 24 mars au samedi 30 mars 2019

Nombre de participants : 50 élèves du collège Les Maillettes

Les élèves seront logés à 1800m d'altitude dans un chalet au pied des pistes de ski.

Lieu : Chalet le Dahu

Route des champions  
73300 LA TOUSSUIRE

Prix : 384,55 euros par élève. Le prix comprend :

- le transport en car aller-retour
- l'hébergement en pension complète 5 jours
- le forfait des remontées mécaniques
- la location du matériel (skis et casque)
- 2 moniteurs ESF 4 heures par jour

Chèque(s) à l'ordre de : Agent Comptable du collège Les Maillettes

Les élèves licenciés à l'AS seront prioritaires.

Le voyage devra être réglé en 3 fois maximum. Une aide financière peut être demandée auprès du fond social collégien. Pour cela, il vous suffit de constituer un dossier d'aide financière auprès de l'assistance sociale du collège en fournissant les documents suivants :

- Un avis d'imposition (ou tout justificatif de revenus)
- Une quittance de loyer

- Une facture EDF ou d'eau ou de téléphone
- Une feuille d'allocation familiale de la CAF
- Vos fiches de payes
- Vos quittances d'assurance
- Vos justificatifs de crédit
- La taxe d'habitation et la taxe foncière

Attention, les professeurs d'EPS ne récupéreront pas les demandes d'aide.

Voyage : Car grand tourisme

Encadrement : 5 enseignants du collège Les Maillettes.

### **Séjour et Coût du voyage approuvés par le conseil d'administration**

Le nombre de places étant limité, les inscriptions se feront par ordre d'arrivée **des dossiers complets** et **avant le 20 novembre 2018**. **Un dossier complet comporte la fiche d'inscription dûment remplie et signée ainsi que le paiement total du voyage.**

Si vous payez par chèque, les chèques seront encaissés fin Novembre, fin Janvier et fin Février.

*Toute inscription sera définitive. En cas d'empêchement autre que celui prévu par l'assurance annulation (décès de l'enfant, de ses ascendants, de ses frères et sœurs, hospitalisation), la famille devra s'acquitter du paiement total du séjour.*

Pour tout autre information, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos professeurs ou par mail via l'ENT.

Une réunion ultérieure sera organisée par les professeurs d'EPS pour vous donner les informations complémentaires.